

Date de convocation : 30 novembre 2016
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 7
Nombre de votants : 8

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit.) ;
Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit.) ;
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit.) ;
Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit.) ;
Commune d'Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit.) ;
Commune de Saillans : Vincent BEILLARD (Tit.), Christine SEUX (Tit.) ;
Commune de Véronne : pouvoir à Christine SEUX
TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pierrot ROETYNCK (Tit.)
Responsable SIVU : Baptiste PERRIN

Secrétaire de séance : Baptiste PERRIN

Ordre du jour

Suite à l'entretien avec Mme DESBOIS, Madame Christine SEUX propose d'ajouter une délibération concernant

- 4 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Suite à la délibération du Comité dernier concernant les primes des agents, nous avons voté l'octroi des primes aux agents en CDI. Un agent en CDD depuis longtemps dans la structure se trouve donc sans IEMP alors qu'elle assure 14,15 h. Mme Seux propose d'ajouter :

- 5 Octroi de primes pour les agents en CDD « longue durée »

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ADOPTE le nouvel ordre du jour

Adoption du compte-rendu du dernier conseil syndical

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ADOPTE le compte-rendu du dernier conseil syndical

Informations

- Le projet "ça bouge dans ma cantine" qui a pour objectif de relocaliser l'alimentation sur le territoire a eu sa 1ère réunion le 6 décembre (cf. doc.). Un volet accompagnement pédagogique est prévu en direction des enfants de l'école. Une partie comporte des interventions en classe avec des intervenants qualifiés et une partie concerne la visite d'établissements travaillant sur le secteur. Il nous est demandé de prendre en charge le financement du transport des enfants en car. Cette dépense non connue doit faire l'objet d'une discussion. Une demande de participation financière à l'association "les petites canailles" est envisagée et nous délibérerons au prochain comité syndical.
- Baptiste PERRIN demande l'autorisation d'être présent
 - lors des délibérations concernant les salariés. Validé par l'ensemble des élus.
 - lors des entretiens ponctuels élus/salariés s'ils le souhaitent. Validé par l'ensemble des élus.

1 Indemnité annuelle de Conseil en faveur des comptables du Trésor Public exerçant les fonctions de receveur du SIVU

Le Président propose que conformément à l'article 3 de la loi du 2 mars 1982, une délibération soit faite afin d'attribuer une indemnité de conseil au receveur. Elle est calculée selon un barème dégressif sur la moyenne des

dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos à l'exception des opérations d'ordre. Avec un taux de 100%.
Sur une base de :

A	premiers 7622,45 €	3p/mille
B	22 867,35 € suivants	2p/mille
C	30389,80 € suivants	1,5p/mille
D	60 979,61 € suivants	1p/mille
E	106 714,31 € suivants	0,75p/mille
F	152 449,02 € suivants	0,5p/mille
G	228 673,53 € suivants	0,25p/mille
H	au-delà de 609 796,07 € suivants	0,10p/mille

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACTE l'indemnité allouée à la Trésorière Générale de Crest dans le cadre de ses missions de conseil
- MANDATE la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.
- AUTORISE la Présidente à signer tous les actes afférents à ces décisions.

2 Décision modificative n°2 Budget général (M14) pour achat d'un congélateur

Mme Christine SEUX expose que le budget adopté au titre de l'année 2016 doit faire l'objet d'une modification, suite à l'achat d'un congélateur. Nous devons envisager un virement de la section fonctionnement à la section investissement ainsi qu'il suit :

26289	SIVU LES ENFANTS DU SOLAURE	DM n°2 2016
Code INSEE	SIVU LES ENFANTS DU SOLAURE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Achat Armoire INOC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 200.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €
Total Général		2 200.00 €		2 200.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DÉCIDE de la modification de la prévision budgétaire (M14) comme exposé ci-avant
- MANDATE la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

3 Convention pour la salle de restauration au CRESTA Saillans

Madame Christine SEUX rappelle que la convention initiale d'occupation du bureau situé rue Chatou 17m² (30m²) et d'une salle de restauration au Cresta (1er étage de 77 m²) liait la CCCPS et la mairie de Saillans. Nous avons décidé de ne pas la signer car nous ne souhaitons pas occuper le bureau rue Chatou. Nous avons maintenant une convention ne

SIVU Les enfants du Solaure, Place Maurice Faure 26340 SAILLANS Tél: 07 88 69 55 33 / jeunesse@mairiedesaillans26.fr

concernant que le CRESTA.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DÉCIDE de valider ladite convention pour l'utilisation de la salle de restauration du CRESTA à compter de 2016
- MANDATE la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

4 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui offre la possibilité jusqu'à l'adoption du budget et sur l'autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent et ce enfin de faciliter le fonctionnement de la Collectivité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE cette possibilité d'ouverture de crédit en section d'investissement
- AUTORISE la Présidente à signer les documents relatifs à cette décision

5 Octroi de primes aux agents en CDD "longue durée"

Mme la Présidente rappelle le contexte pour cet agent en CDD depuis longtemps dans le service et qui se trouve donc sans IEMP alors qu'elle assure 14,15 h. L'année passée avec la mairie de Saillans, elle n'a pas bénéficié de primes. Se pose la question pour les agents en CDD « longue durée » de l'octroi de prime type IEMP.

Après discussion, il est décidé d'octroyer une prime type IEMP aux agents en CDD présents dans la structure et ce pendant dix mois consécutifs dans l'année.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE l'octroi de prime type IEMP aux agents en CDD présents dans la structure depuis au moins 10 mois consécutifs dans l'année
- MANDATE la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision

Prochain Conseil Syndical à prévoir après le 24 janvier.

La séance est close à 19h00.

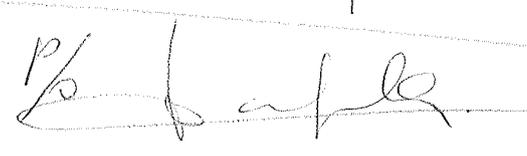
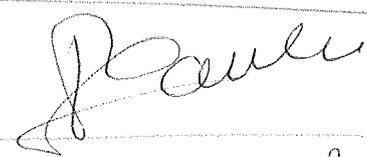
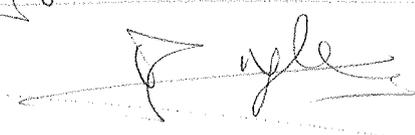
La Présidente,



Le secrétaire de séance,



reunion SIVO le 7/12/2016

Nom	Commune	Signature
DAOTVILLENC	Ébené	
Teyssot F.	Chastel Arnès	
Javelin T	S ^F Sauvem	
MICHELI J	LA CHAUDIERE	
SEUX	SAILLANS	
DEICARD	SAILLAN	
FERTOND	AUBENASSON	

